



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 29 AVRIL 2021**

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Date de convocation : 20 Avril 2021
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 16
Nombre de procuration : 00

Extrait n°BC-04-2021/078

Objet : Approbation du nouveau plan de financement "diagnostic des réseaux d'assainissement collectif".

PRESENTS

Bruno Nestor AZEROT, Frédéric BUVAL, Christian RAPHA, Lucien SALIBER, Norbert MONSTIN, Thierry MARECHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Maurice BONTE, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Jiovanny WILLIAM, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PERASTE.

Arrivé en cours de séance : Sainte-Rose CAKIN.

ABSENTS OU EXCUSES

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix ISMAIN, Chantal MAIGNAN, Olivier JEAN-DENIS.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'extrait de délibération n°BC-04-2021/037 du 1^{er} avril 2021, relatif à l'approbation du plan de financement du Diagnostic des réseaux d'assainissement collectif ;

Considérant qu'une erreur d'écriture s'était glissée dans le plan de financement du projet qui faisait apparaître un co financement par l'ODE et la CTM et non par l'ODE et l'OFB ;

Considérant le plan de financement initial :

Dépenses	Montants HT (€)	
Etudes	600 000,00	
Coût total	600 000,00	
Ressources	Montants (HT) (€)	Taux
CTM	300 000,00	50%
ODE	300 000,00	50%
Total Ressources	600 000,00	100 %

Considérant le nouveau plan de financement :

Dépenses	Montants HT (€)	
Etudes	600 000,00	
Coût total	600 000,00	
Ressources	Montants (HT) (€)	Taux
ODE	300 000,00	50%
OFB	300 000,00	50%
Total Ressources	600 000,00	100 %

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

D'annuler l'extrait de délibération n°BC-04-2021/037 du 1^{er} avril 2021 relatif à l'approbation du plan de financement du Diagnostic des réseaux d'assainissement collectif.

Article 2 :

De valider le nouveau plan de financement pour le diagnostic des réseaux d'assainissement collectif comme suit :

Dépenses	Montants HT (€)		
Etudes	600 000,00		
Coût total	600 000,00		
Ressources	Montants (HT) (€)	Taux	
ODE	300 000,00	50%	
OFB	300 000,00	50%	
Total Ressources	600 000,00	100 %	

Article 3 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 4 :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 16

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 18 Mai 2021

Le Président

Bruno Nestor AZEROT

